COMMUNE D'AYHERRE

RETRAIT DE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal nº 2020 - 38

Par : Monsieur COULANGE Grégory

Demeurant à : 59 Elixaldeko bidea 64240 AYHERRE

Pour : Piscine hors sol bois avec couverture automatique integrée (4.20 x 3.50) au sol bassin 3 x 3.20 Liner gris. Piscine semi enterrée

Sur un terrain sis : 59 Elixaldeko bidea

Références cadastrales : B 1570

N° DP 064 086 20B0020

Destination: Habitation

LE MAIRE.

Vu la demande de retrait susvisée,

Vu l'autorisation de Déclaration préalable susvisée accordée le 25/08/2020,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,

Considérant l'application de l'article L.424-5 du code de l'urbanisme, permettant le retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable, d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir, tacite ou explicite, dans un délai de trois mois s'il est illégal, ou au-delà de ce délai sur demande explicite de son bénéficiaire, Considérant la lettre du pétitionnaire en date du 04/09/2020 par laquelle il signale l'abandon du projet,

ARRETE

Article 1 : La décision de Déclaration préalable susvisée est RETIRÉE.

Article 2 : Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

AYHERRE, le 23/09/2020

Le Maire

Arño GASTAMBIDI

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.